

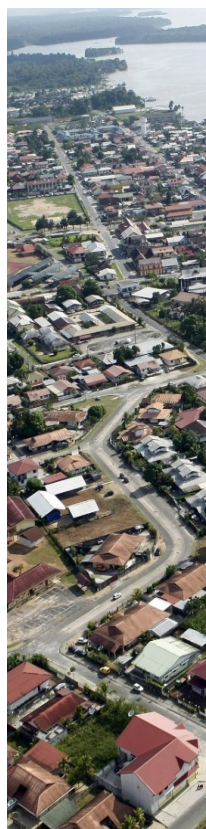


Toute l'Info Europe en Guyane

N°24 Janvier - Février 2021



## LES PISTES POUR LA PROGRAMMATION 2021-2027



La nouvelle programmation 2021-2027 arrivera au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2021. Bien que la Collectivité Territoriale de Guyane par le biais de son Pôle Affaires Européennes ait avancé sur l'architecture des différents Programmes Opérationnels (PO) FEDER, FSE+, FEAMPA, FEDER-CTE ainsi que sur la période transitoire du FEADER rien n'est encore validé.

Sur les starting-blocks, les équipes travaillent tant sur les contenus que sur les outils indispensables au bon fonctionnement de la nouvelle programmation notamment en matière de dématérialisation. Le premier objectif retenu est la simplification des démarches pour le porteur de projet. Il s'agirait d'introduire des coûts simplifiés, c'est-à-dire des paiements au forfait pour certains projets limitant ainsi les pièces justificatives.

La territorialisation sera au cœur de la nouvelle période afin de se rapprocher du citoyen. Ce dispositif tiendrait compte des stratégies de développement des territoires. Le cadre financier pluriannuel ayant été défini, les règlements seront adoptés par la Commission Européenne (CE) dans les mois à venir. En attendant, la programmation 2014-2020 se poursuit.



### UN NOUVEAU SOUFFLE FINANCIER !

Le REACT-EU (acronyme de «Recovery Assistance for Cohesion and the Territories of Europe») est une initiative de soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe en réaction aux crises de 2020. Le REACT-EU contribuera à une relance économique verte, numérique et résiliente. L'enveloppe dédiée à la Guyane devrait avoisiner les 130 millions d'euros. Ce dispositif intégrera le PO FEDER-FSE 2014-2020 par le biais d'un axe REACT dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2021.

Selon une première projection, on compterait par secteur :

- Santé : 10 projets soit 90 M€
- Services de base : 3 projets soit 21 M€
- Numérique : 10 projets soit 71 M€
- PME : 8 projets soit 38 M€
- Vert : 2 projets soit 20 M€

Les besoins sur le territoire s'élèvent à 242 M€ de FEDER.

## LA PROGRAMMATION 2014-2020 N'EST PAS TERMINÉE!



Loin d'être terminée, la programmation des fonds européens 2014-2020 continue d'accompagner les acteurs guyanais sur le territoire. Avec une fin de réalisation fixée en 2023, les fonds supplémentaires acquis par le biais de ReactUE participeront à la relance économique en Guyane. Malgré des taux de programmation importants, de nombreux projets peuvent encore être soutenus. Il reste encore 3 années de programmation pour le FEDER-FSE, le FEAMP, le FEDER-CTE et 4 années pour le FEADER. Ces programmes seront encore modifiés pour intégrer les divers plans de relance.



- 17 centres bourgs de sites isolés sont désormais équipés de la téléphonie
- 89% de la population guyanaise a désormais accès à la téléphonie et/ou à internet sur le littoral
- 2025 logements sociaux ont été créés
- 218 km<sup>2</sup> de voiries réalisées dans le cadre de projets de développement urbain
- 95 % des entreprises aidées survivent à +3 ans de leur projet

# Le FEAMP en 3 points

## FEAMP : Avancement du programme

En cette fin de programmation 2014-2020, le Programme Opérationnel pour le Fonds Européen des Affaires Maritimes et la Pêche (PO FEAMP) présente un bon taux de réalisation et de paiement. Ces chiffres ne sont pas seulement liés au Plan de Compensation des Surcoûts (PCS) et démontrent un bon avancement des mesures régionales.

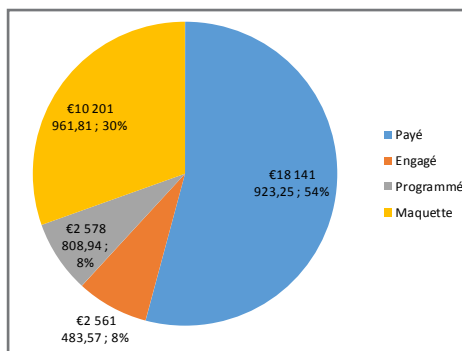
La maquette en coût total de 33 millions d'euros est répartie entre les mesures de développement durable de la pêche, de l'aquaculture et de la commercialisation-transformation. La participation en FEAMP s'élève à 29 millions d'euros.

255 dossiers ont été déposés dont 173 programmés à ce jour.

Parmi les types de projets accompagnés, on retrouve : l'avitaillement du port du Larivot

en glace, en carburant et en équipement de pesée des poissons au débarquement. Une étude privée de faisabilité concernant la réalisation d'une ferme crevette, l'acquisition de camions frigorifiques par les pêcheurs ou encore le développement de nouveaux produits transformés tels que les gratins.

Des modifications du programme seront à prévoir notamment suite aux mesures Covid afin de répondre au mieux aux besoins du territoire.



## Focus sur le dispositif PCS (Plan de Compensation des Surcoûts)

Si la production locale de produits de la mer est diversifiée dans les Régions UltraPériphériques (RUP), les filières sont peu structurées et les entreprises se heurtent à des difficultés de financement. Les surcoûts par rapport à la Métropole tout au long de la chaîne de production, la concurrence des pays voisins, l'éloignement et l'étroitesse du marché local ne facilitent pas la compétitivité des filières.

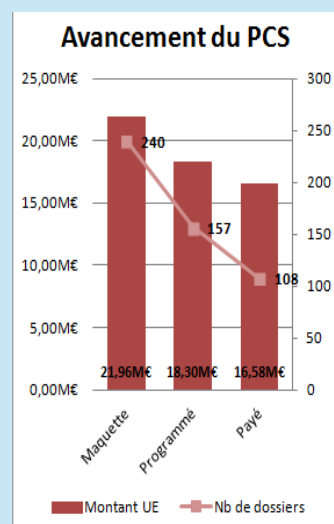
L'objectif du régime de Compensation des Surcoûts

(PCS) doit donc permettre aux entreprises des secteurs de la pêche et de l'aquaculture des RUP d'avoir un développement équivalent à celui de la Métropole.

Les bénéficiaires sont les opérateurs de la pêche et de l'aquaculture qui interviennent dans des activités retenues comme éligibles dans le PCS de la région concernée et qui travaillent sur des produits ou catégories de produits locaux retenus comme éligibles dans le PCS de la région

concernée. Les bénéficiaires peuvent également être des structures professionnelles regroupant les opérateurs de la pêche.

Au 31 décembre 2020, la maquette était d'environ 22 millions pour 157 dossiers programmés. Cela représente 66% de la maquette globale et 90% des dossiers programmés, d'où l'importance de cette mesure pour aider à la compétitivité des entreprises.



## FEAMPA 2021-2027

Pour 2021-2027, le PO FEAMP dorénavant appelé **FEAMPA** ( Fonds européen des Affaires Maritimes, de la Pêche et de l' Aquaculture) s'articulera autour de 4 priorités :

- Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques de la mer
- Contribuer à la sécurité alimentaire dans l'Union au moyen d'une aquaculture et de marchés compétitifs et durables
- Permettre la croissance d'une économie bleue durable et favoriser la prospérité des communautés côtières
- Renforcer la gouvernance internationale des océans et faire en sorte que les mers et les océans soient sûrs, sécurisés, propres et gérés de manière durable.

Une nouveauté par rapport à la programmation 2014-2020, une enveloppe socle de 131 millions d'euros minimum a été fixée pour les RUP. Chaque RUP devra rédiger son propre plan d'action et réviser le régime de compensation des surcoûts.

La Collectivité Territoriale de Guyane a pour sa part confirmé sa volonté d'être à nouveau organisme intermédiaire (OI) pour les compétences qui lui reviennent.

Les actions retenues quant aux besoins décrits dans le Plan d'action Guyane devront répondre à des critères partagés de création et de partage de connaissance, de durabilité, de structuration et de coopération, d'investissement dans les compétences, d'efficacité énergétique et de compétitivité des entreprises.

L'investissement dans les compétences et les projets structurants pour améliorer les conditions de travail et la compétitivité des entreprises aideront les secteurs de l'économie bleue à être résilients face aux crises.

L'accent sera tout particulièrement mis sur l'économie bleue et la prospérité des zones côtières par le biais de financements de micro-projets dans la pêche, l'aquaculture, la commercialisation, la transformation mais aussi en veillant à l'émergence des filières de l'économie bleue sur le territoire.



## ZOOM Dispositifs Covid-19

Afin de soutenir les secteurs d'activité et compenser les pertes économiques résultant de la crise sanitaire liée à la Covid 19, des mesures spécifiques aux RUP ont été mises en place par la Commission Européenne.

Deux mesures exceptionnelles pour la pêche à l'attention des producteurs et des transformateurs ont ainsi été créées au sein du dispositif «Plan de Compensation des surcoûts- mesure 70 du PO FEAMP 2014-2020».

Les producteurs bénéficieront d'une aide forfaitaire sur la base des

	Pertes de revenus	Pertes d'EBE
Pour Qui	• Producteur	• Transformateur
Conditions	• Remplir les conditions d'éligibilités du PCS	
Méthode d'indemnisation	• Forfaitaire : <ul style="list-style-type: none"><li>• 738,78 €/TEPV non commercialisées* pour les navires de moins de 12 m ;</li><li>• 2098,55 €/TEPV non commercialisées* pour les navires de moins de 24 m.</li></ul>	• Au réel sur la base d'un EBE certifié par un tiers**
Calendrier de dépôt (paiement +/- 4 mois)	• Semestriel : septembre 2020 / mars 2021	• Annuel : mars 2021
Maquette	• Dans la limite de l'enveloppe semestrielle des RUP de 6,175 M€, après attribution des aides classiques de la mesure 70	• Dans la limite du reliquat de l'enveloppe annuelle*** (12,35 M€) plafonné à 1 M€ par entreprise.

quantités non commercialisées de 738,78€/ Tonne (poids vif) pour les pêcheurs côtiers et de 2098,55€/ Tonne pour les pêcheurs crevettiers. Un comparatif entre les années 2019 et 2020 déterminera le volume perdu pour la période comprise entre le 1<sup>er</sup> février et le 30 juin 2020.

Pour les transformateurs, l'aide sera attribuée sur la base de l'Excédent Brut d'Exploitation (EBE) réalisé entre le 1<sup>er</sup> février 2020 et le 31 décembre 2020 et sur la moyenne de l'EBE sur les années précédentes. Les bénéficiaires sont ceux qui ont subi des pertes économiques supérieures à 10% de leur EBE. Cette demande est annuelle et devra être déposée **au plus tard le 15 avril 2021**.



Pour les producteurs, un autre comparatif sera utilisé pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre des années 2019 et 2020. Les producteurs devront veiller à déposer leur demande d'aide avant le 15 avril 2021.

# POINTS D'ÉTAPE AVEC LA COMMISSION EUROPÉENNE DES RÉUNIONS EN VISIOCONFÉRENCE

## RÉEXAMEN ANNUEL FEADER

Organisé en visioconférence, le réexamen annuel du Programme de Développement Rural de Guyane (PDRG) du 27 novembre 2020 a réuni les membres de la CTG, de la

DEAAF, du Réseau rural, de l'ASP, de la Commission Européenne et d'autres partenaires. Une occasion de faire un point sur l'avancement de la programmation et un bilan des opérations du LEADER et des mesures Covid-19.

2 712 dossiers ont été cofinancés à ce jour à travers le FEADER. Ce sont près de 5 millions d'euros de FEADER qui ont été programmés dans le cadre d'aides surfaciques, 17 millions d'euros de FEADER programmés pour les mesures Forêt-bois et 23 millions en équipements publics en zone rurale. Les participants ont aussi évoqué la phase transitoire du post 2020 puisque que la nouvelle programmation ne devrait débuter qu'en 2023.

Ainsi, dès 2021 le secteur forestier, les investissements agricoles, les équipements publics, les aides surfaciques, l'animation RITA et le LEADER sont autant de secteurs qui devront être fortement soutenus par des fonds européens. Les 5 Groupes d'actions Locales (GAL) qui exercent une politique de proximité devront également être réabondés.



## COMITÉ DE SUIVI PCIA

Tenu du 9 au 11 décembre 2020, le Comité de suivi du Programme de Coopération Interreg Amazonie (PCIA) s'est déroulé en visioconférence. Un échange

qui a réuni les collaborateurs de la CTG, de l'Etat français, du CNES, des Ministères des Affaires Etrangères du Suriname, du Brésil et du Guyana, leurs consulats en Guyane, ainsi que le Cariforum.

Au sein de ce programme, près de 15 millions d'euros de FEDER-CTE sont investis en matière de coopération pour soutenir des projets variés dans le secteur de la santé, la biodiversité, du transport...S'en est suivie une discussion sur la coordination des fonds FED et FEDER particulièrement sur le projet du nouveau ferry qui reliera les berges de la Guyane à celles du Suriname. Une enveloppe de 3,5 millions de FEDER et 650 000€ de FED ont été injectées dans ce projet transfrontalier.

Le comité s'est clôturé sur l'état d'avancement des travaux préparatoires du prochain programme pour la période 2021-2027 qui ont permis de définir l'architecture du PCIA 21-27. Il reste encore des zones d'ombres dans l'attente de l'adoption des règlements définitifs de la CE.

## INFO EUROPE : PROGRAMMATION 21-27



Contrairement à la programmation 2014-2020 des fonds européens qui s'articulaient autour de 11 objectifs thématiques, la période 2021-2027 est concentrée sur ces 5 priorités :

- 1 Une **Europe plus intelligente**, grâce à l'innovation, à la numérisation, à la transformation économique et au soutien aux petites et moyennes entreprises;
- 2 Une **Europe plus verte et à zéro émission de carbone**, qui met en oeuvre l'accord de Paris et investit dans la transition énergétique, les énergies renouvelables et la lutte contre le changement climatique;
- 3 Une **Europe plus connectée**, dotée de réseaux stratégiques de transports et de communication numérique;
- 4 Une **Europe plus sociale**, qui donnera une expression concrète au socle européen des droits sociaux et soutiendra les emplois de qualité, l'éducation, les compétences, l'inclusion sociale et l'égalité d'accès aux soins de santé;
- 5 Une **Europe plus proche des citoyens**, qui soutiendra les stratégies de développement pilotées au niveau local et le développement urbain durable dans toute l'Union européenne.

## UN CHIFFRE, UNE INFO

**1 800  
Mds €**

C'est le montant issu de l'accord entre le Conseil et le Parlement européen. Un budget à long terme pour la période 2021-2027 d'un montant de 1 074 milliards €, auquel s'ajoute la dotation de l'instrument temporaire pour la relance, NextGenerationEU, d'un montant de 750 milliards €. L'accord conclu permettra de renforcer un certain nombre de programmes dans le cadre du budget à long terme pour la période 2021-2027 (notamment Horizon Europe, Erasmus + et «L'UE pour la santé»). Le budget à long terme de l'UE et NextGenerationEU représenteront dans l'ensemble une enveloppe de plus de 1 800 milliards €. Son rôle sera essentiel pour soutenir la relance et faire en sorte que les bénéficiaires traditionnels des fonds de l'UE disposent de moyens suffisants pour leur permettre de poursuivre leurs activités en cette période très éprouvante pour tous.

PUBLICATION : COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE GUYANE  
Pôle Affaires Européennes (PAE)

CONCEPTION - RÉDACTION : G. LARANCE et K. CLET  
CRÉDITS PHOTOS : PAE

CONTACTS : Pôle Affaires Européennes - Les Verrières de la Madeleine  
2260 route de la Madeleine - 97 300 Cayenne  
georgia.larance@ctguyane.fr